

Programme de dénonciation de l'ARSF (Exemple de demande soumise par un individu)

Il est important de comprendre que les personnes qui fournissent des renseignements à l'ARSF ne sont pas toutes considérées comme des dénonciateurs. Le Programme de dénonciateurs de l'ARSF offrira une protection à certaines personnes ou entités qui :

- (1) divulguent à l'ARSF, de bonne foi, des informations principalement privées (informations d'initiés) liées à une inconduite dans un secteur réglementé;
- (2) demandent que leur identité demeure confidentielle;
- (3) reçoivent de l'ARSF une assurance écrite de confidentialité.

Les mesures de protection et les recours offerts par le Programme de dénonciateurs de l'ARSF ne sont offerts qu'aux personnes ou aux entités qui répondent aux exigences énoncées ci-dessus et qui reçoivent de l'ARSF une assurance écrite de confidentialité, celle-ci à être fournie par l'entremise de ce portail.

L'ARSF fera tous les efforts raisonnables pour préserver la confidentialité de l'identité du dénonciateur et des informations divulguées. Les circonstances particulières dans lesquelles l'identité d'un dénonciateur pourrait être divulguée sont décrites dans la Directive de l'ARSF concernant les dénonciateurs. Pour obtenir la liste complète des critères d'admissibilité et de plus amples renseignements sur l'assurance de confidentialité de l'ARSF, veuillez consulter la Directive de l'ARSF concernant les dénonciateurs (ci-dessous). Tous les termes en majuscules sont définis dans la Directive de l'ARSF concernant les dénonciateurs.

Si vous souhaitez demeurer totalement anonyme, vous pouvez retenir les services d'un avocat, qui fournira les informations à l'ARSF en votre nom.

Si les informations sont du domaine public, ou si vous êtes insatisfait d'un produit ou d'un service reçu d'une entité réglementée par l'ARSF, il s'agit d'une plainte, et vous n'êtes alors pas considéré comme un dénonciateur. Veuillez plutôt [déposer une plainte](#).

Veillez noter que le système se ferme automatiquement après 60 minutes d'inactivité et que les informations soumises ne seront pas sauvegardées.

Documents de la politique

[Directive de l'ARSF concernant les dénonciateurs](#)

Votre entente dans ClearView

- ✓ CLEARVIEW CONNECTS N'EST PAS UN SERVICE D'URGENCE. CONTACTEZ LES AUTORITÉS LOCALES EN CAS D'URGENCE.
 - ✓ Lorsque vous soumettez de l'information par l'entremise de ClearView Connects, ClearView l'enverra à l'ARSF – c'est là notre rôle.
 - ✓ Vous devrez vous identifier lorsque vous utiliserez ClearView Connects, à moins que vous demandiez à votre avocat de soumettre l'information en votre nom.
- En cochant ici, j'accepte les conditions stipulées ci-dessus.

Rapport

Description de l'inconduite

Veillez décrire en détail l'inconduite (présumée ou intentionnée) relative à l'un des secteurs réglementés par l'ARSF. Veillez être aussi précis que possible dans votre description de l'inconduite, en indiquant qui est impliqué et comment.

Joindre les fichiers justificatifs

Pour protéger votre identité, veuillez vous assurer que toutes les informations susceptibles de vous identifier, comme les métadonnées (p. ex., l'emplacement), sont supprimées de tous les fichiers avant de les télécharger.

(Glisser-déposer les fichiers, ou cliquer pour naviguer)

Renseignements supplémentaires

Veillez répondre aux questions suivantes
Fournissez le plus de détails possible.

- 1) **À PROPOS DE VOUS** : Veuillez indiquer votre PRÉNOM.
- 2) Veuillez indiquer votre NOM DE FAMILLE.
- 3) Veuillez indiquer votre ADRESSE COURRIEL.
- 4) Veuillez indiquer votre NUMÉRO DE TÉLÉPHONE.
- 5) Veuillez indiquer la VILLE, LA PROVINCE ET LE PAYS où vous résidez.
- 6) Veuillez indiquer le NOM DE VOTRE EMPLOYEUR ainsi que VOTRE POSTE/TITRE DE POSTE.
- 7) Si vous représentez une entité et détenez pouvoir de lier cette entité, veuillez indiquer le NOM DE L'ENTITÉ et son ADRESSE COMPLÈTE.
- 8) **AU SUJET DE L'INCONDUITE** : Dans la liste suivante, veuillez indiquer le(s) secteur(s) réglementé(s) visé(s) par l'inconduite : A. Assurance automobile B.

Planificateurs et conseillers financiers C. Prêt et fiducie D. Sociétés coopératives E. Credit Unions/Caisses Populaires F. Fournisseurs de services de santé G. Assurance-vie/santé H. Régimes de retraite I. Courtage hypothécaire J. Assurances IARD/générales K. Autre. Veuillez indiquer toutes les réponses pertinentes :

- 9) Qui est impliqué dans l'inconduite? Veuillez fournir le nom de toute personne ou entité impliquée dans l'inconduite. S'ils sont disponibles, incluez les détails sur les rôles/postes des personnes au sein des entités concernées, ainsi que leurs numéros de permis/d'enregistrement auprès de l'ARSF.
- 10) Quand l'inconduite a-t-elle eu lieu ou aura lieu?
- 11) Décrivez les faits qui vous ont amené à croire que l'inconduite s'est produite, se produit actuellement ou est sur le point de se produire, en incluant le quand et le comment vous en avez entendu parler. Soyez aussi précis que possible.
- 12) Quels sont les préjudices potentiels qui ont/pourraient découler de l'inconduite?
- 13) Êtes-vous un employé, un administrateur ou un dirigeant au sein l'entité impliquée dans l'inconduite? Veuillez décrire vos fonctions.
- 14) Si vous avez joint des documents dans la section « Rapport » ci-dessus, indiquez comment vous avez obtenu ces documents.
- 15) Est-ce que vous ou une autre personne en votre nom avez déjà communiqué avec l'ARSF au sujet de cette inconduite? Veuillez préciser avec qui vous avez parlé à l'ARSF, quand et la nature de l'interaction.
- 16) Est-ce que vous ou une autre personne en votre nom avez eu des communications avec un autre organisme de réglementation ou d'autoréglementation, un représentant du gouvernement ou un organisme d'application de la loi relativement à cette inconduite? Précisez la ou les organisation(s) et la personne contactée (si connue), ainsi que la date de votre communication initiale. Veuillez décrire le résultat de votre interaction avec l'organisation en question, incluant toute prise de mesure.

- 17) Y a-t-il quelqu'un d'autre qui est au courant de cette inconduite, ou qui sait que vous communiquez de l'information à ce sujet à l'ARSF? Si oui, veuillez fournir de plus amples détails.
- 18) Est-ce que vous ou quelqu'un d'autre êtes impliqué dans des procédures judiciaires concernant cette inconduite? Veuillez fournir des détails sur ces procédures judiciaires. Par exemple, êtes-vous un demandeur, un défendeur ou un témoin? Indiquez le type et l'échéancier de ces procédures judiciaires.
- 19) Êtes-vous impliqué, d'une façon ou d'une autre, dans l'inconduite?

Attestation

Veuillez lire les énoncés ci-dessous et confirmer chacun d'eux avant de cliquer sur « Soumettre » :

- 1) J'ai lu et compris le contenu de la Directive de l'ARSF concernant les dénonciateurs, ainsi que les circonstances dans lesquelles mon identité pourrait être divulguée par l'ARSF;
- 2) Je suis en possession d'informations privées, pertinentes et opportunes relativement à une inconduite dans un secteur réglementé;
- 3) Je communique ces informations de bonne foi;
- 4) Je demande à l'ARSF de garder mon identité confidentielle;
- 5) J'atteste que toutes les informations fournies dans ma soumission, y compris mon nom et ma description de l'inconduite, sont véridiques et complètes; et
- 6) Je comprends que l'ARSF pourrait divulguer mon identité à un organisme d'application de la loi sans mon consentement si j'ai commis une infraction en vertu du Code criminel (Canada) ou d'une loi régissant un secteur réglementé et liée à l'inconduite décrite dans la présente demande.

En cliquant sur cette case, je confirme avoir lu et accepter chacun des énoncés ci-dessus.

Soumettre le rapport

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour soumettre votre rapport à l'ARSF.